

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue **à huis clos** le 22 juin 2020 à 18h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Yves Desjardins et également par conférence téléphonique, Élane Brière et Isabelle Nadon formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

20-06-435

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

20-06-436

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- 5.7 Avis de motion de l'adoption, de la présentation et du dépôt du règlement numéro 325-2 relatif à l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-urbaines pour l'année 2019.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

20-06-437

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 15 juin 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 15 juin 2020.

ADOPTÉE.

20-06-438

SIGNATURE DE L'ADDENDA #1 CONCERNANT L'ENTENTE DE GESTION DES ACTIVITÉS DE SOCCER MINEUR ET DE FUTSAL

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser la signature de monsieur Daniel Bourdon, maire, et de madame Stéphanie Lelièvre, greffière, pour et au nom de la Ville, de l'addenda numéro 1 de l'entente avec l'Association de soccer de Mont-Laurier, relativement à la gestion des activités de soccer mineur et de futsal à l'effet de charger les frais de gestion au prorata, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

20-06-439

SIGNATURE DE L'ADDENDA #1 CONCERNANT L'ENTENTE DE GESTION DES ACTIVITÉS DE BALLE MOLLE MINEUR

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser la signature de monsieur Daniel Bourdon, maire, et de madame Stéphanie Lelièvre, greffière, pour et au nom de la Ville, de l'addenda numéro 1 de l'entente avec l'Association de balle molle mineure de Mont-Laurier, relativement à la gestion des activités de balle molle mineure à l'effet de charger les frais de gestion au prorata, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

20-06-440

APPUI À LA PASSE-R-ELLE - MAISON D'HÉBERGEMENT DE 2E ÉTAPE À MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT que l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale est un regroupement provincial de 23 maisons réparties dans 12 régions du Québec;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides ne compte aucune maison d'hébergement de 2^e étape;

CONSIDÉRANT que le Réseau des femmes des Laurentides mentionne qu'en 2018, les refuges d'urgence de la région des Laurentides ont globalement hébergé 320 femmes et 280 enfants et qu'ils ont dû refuser l'admission à 341 femmes et 225 enfants, par manque de place;

CONSIDÉRANT que malgré que l'accès aux HLM soit accordé en priorité aux femmes victimes de violence conjugale, ceux-ci ne leur offrent pas les mécanismes de sécurité adaptés à la violence vécue en post-séparation;

CONSIDÉRANT que le problème est accru dans les communautés de proximité comme Mont-Laurier, qui bénéficient de peu d'immeubles HLM et où la femme peut se retrouver dans le voisinage de son agresseur ou de l'entourage de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'appuyer l'organisme la Passe-R-Elle pour l'implantation d'une maison d'hébergement de 2^e étape à Mont-Laurier afin qu'elle dépose une demande officielle à la Société d'Habitation du Québec pour obtenir les fonds nécessaires à la réalisation et construction des unités souhaitées.

ADOPTÉE.

20-06-441

**MANDAT À DHC AVOCATS INC. - PROCÉDURES LÉGALES -
INFRACTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 134 - 1092, RUE
LACHAPELLE**

CONSIDÉRANT le défaut du propriétaire d'obtempérer à la mise en demeure l'enjoignant de fournir les documents nécessaires à l'évaluation de la conformité du bâtiment ou pour procéder à sa démolition dans le délai imparti;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser le bureau DHC avocats inc. à faire parvenir une mise en demeure et instituer les procédures judiciaires appropriées devant la Cour Supérieure, le cas échéant, contre le propriétaire de la propriété portant le numéro civique 1092, rue Lachapelle à Mont-Laurier, afin de faire respecter les dispositions du règlement de zonage numéro 134, attendu que les frais d'exécution forcée du jugement à intervenir seront à la charge du propriétaire, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

**DÉPÔT AU CONSEIL DU CERTIFICAT DE LA RESPONSABLE DU
REGISTRE TENU EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 352**

La greffière fait la lecture du certificat de la responsable du registre tenu entre les 3 et 18 juin 2020 en regard du règlement numéro 352 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 235 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain adjacent au lac Thibault*, et le dépose au conseil.

**DÉPÔT AU CONSEIL DU CERTIFICAT DE LA RESPONSABLE DU
REGISTRE TENU EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 354**

La greffière fait la lecture du certificat de la responsable du registre tenu entre les 3 et 18 juin 2020 en regard du règlement numéro 354 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt de 72 600 \$ et une dépense de 140 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement du sentier intergénérationnel (Phase 1)*, et le dépose au conseil.

20-06-442

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 325-2 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES, RURALES ET SEMI-URBAINES POUR L'ANNÉE 2019

Madame la conseillère Éleine Brière donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 325-2 visant à modifier l'annexe « I » du règlement numéro 325 afin de modifier la liste des montants affectés à chacun des chemins ainsi que d'ajouter le tronçon de chemin du Lac-Nadeau entre les rues du Collège et de l'Avenir et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

20-06-443

EMPRUNT TEMPORAIRE SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349 - TRAVAUX SUR LE PONT DE L'ÎLE LAURÉE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 349 de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éleine Brière, de décréter un emprunt temporaire de 50 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 349, lequel sera contracté par tranches en attendant le financement à long terme.

De demander à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides de prêter temporairement, au taux préférentiel, à la Ville la somme de 50 000 \$ sur le règlement numéro 349.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE.

20-06-444

EMPRUNT TEMPORAIRE SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 350 - ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BENNE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 350 de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éleine Brière, de décréter un emprunt temporaire de 225 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 350, lequel sera contracté par tranches en attendant le financement à long terme.

De demander à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides de prêter temporairement, au taux préférentiel, à la Ville la somme de 225 000 \$ sur le règlement numéro 350.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE.

20-06-445

**EMPRUNT TEMPORAIRE SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 351 MODIFIÉ
PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 351-1 - TRAVAUX DANS LE CADRE DE
LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 351 modifié par le règlement numéro 351-1 de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, de décréter un emprunt temporaire de 7 500 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 351 modifié par le règlement numéro 351-1, lequel sera contracté par tranches en attendant le financement à long terme.

De demander à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides de prêter temporairement, au taux préférentiel, à la Ville la somme de 7 500 000 \$ sur le règlement numéro 351 modifié par le règlement numéro 351-1.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE.

20-06-446

**EMPRUNT TEMPORAIRE SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 353 -
AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DU CENTRE SPORTIF JACQUES-
LESAGE**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 353 de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de décréter un emprunt temporaire de 132 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 353, lequel sera contracté par tranches en attendant le financement à long terme.

De demander à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides de prêter temporairement, au taux préférentiel, à la Ville la somme de 132 000 \$ sur le règlement numéro 353.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE.

20-06-447

EMPRUNT TEMPORAIRE SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 356 - TRAVAUX DE TROTTOIRS

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 356 de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de décréter un emprunt temporaire de 100 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 356, lequel sera contracté par tranches en attendant le financement à long terme.

De demander à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides de prêter temporairement, au taux préférentiel, à la Ville la somme de 100 000 \$ sur le règlement numéro 356.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE.

20-06-448

EMPRUNT TEMPORAIRE SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 358 - TRAVAUX DE DÉBLAI ET DE DÉBOISEMENT DES BORDS DE PISTE DE L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 358 de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de décréter un emprunt temporaire de 100 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 358, lequel sera contracté par tranches en attendant le financement à long terme.

De demander à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides de prêter temporairement, au taux préférentiel, à la Ville la somme de 100 000 \$ sur le règlement numéro 358.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE.

20-06-449

MANDAT POUR L'ÉVALUATION DES CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT le règlement numéro 155 constituant un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT que par souci d'équité, et conformément à l'article 10 du règlement numéro 155, la Ville désire mettre sur pied un mécanisme de contrôle pour valider les déclarations des exploitants;

CONSIDÉRANT les mandats annuels octroyés depuis 2012 à Service Arpentech pour les phases 1 à 8 des travaux;

CONSIDÉRANT l'avis reçue le 26 mai 2020 à l'effet que Service Arpentech a été acheté par la compagnie Pomerleau inc.;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Pomerleau inc., en date du 1^{er} juin 2020, pour effectuer la phase 9 des travaux;

CONSIDÉRANT que les relevés doivent être effectués à la fin septembre et être comparés aux relevés de l'année précédente;

CONSIDÉRANT que la Ville désire facturer les exploitants en défaut, et que la collaboration de Pomerleau inc. sera utile pour défendre le dossier;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'accepter l'offre de Pomerleau inc., pour la phase 9 des travaux d'évaluation des carrières et sablières et leurs piles de matériaux granulaires, au montant de 20 285 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement sur présentation d'une facture lorsque les travaux seront effectués.

ADOPTÉE.

20-06-450

PERMANENCE DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ LAJOIE-GALIPEAU, INGÉNIEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'embauche de monsieur Marc-André Lajoie-Galipeau, à titre d'ingénieur municipal, lors de sa séance du 26 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que monsieur Lajoie-Galipeau est entré en fonction le 6 janvier 2020 et était assujéti à une période de probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie en date du 15 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de confirmer la permanence de monsieur Marc-André Lajoie-Galipeau en date des présentes.

ADOPTÉE.

20-06-451

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME ANGÈLE GAGNON, EMPLOYÉE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accepter la démission de madame Angèle Gagnon à titre de pompière au Service de la sécurité incendie effective le 24 juin 2020.

Madame Gagnon a été la première pompière embauchée à la Ville.

Madame Gagnon demeure au service de la Ville, en tant que brigadière.

Le conseil municipal remercie madame Gagnon pour les 25 années de bons et loyaux services qu'elle a rendus à la communauté à titre de pompière.

ADOPTÉE.

20-06-452

ACCEPTATION DE L'OFFRE CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT l'offre de service faite par Optima santé globale inc., pour le programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) conçu spécialement pour l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide sera offert à tous les employés de la Ville;

CONSIDÉRANT les couts mensuels de 2,70 \$ par employés plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'entériner l'acceptation de l'offre de Option santé globale inc., en date du 1^{er} juin 2020 pour une période de 19 mois, et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

D'autoriser la trésorière à payer les factures mensuelles en découlant.

ADOPTÉE.

20-06-453

PARTENARIAT AVEC LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'acquisition de l'œuvre d'art « Le Septentrion » représentant le P'tit train du Nord réalisé par l'artiste en arts visuels, monsieur Clément Des Rosiers;

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la culture et des communications finance 50 % de l'acquisition d'une œuvre d'art extérieure relativement au patrimoine bâti de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'une œuvre d'art sur le patrimoine bâti s'inscrit dans le plan d'action culturel de la Ville en 2020 et qu'elle sera installée à la gare de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT la participation financière de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'acquisition de l'œuvre à raison de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'octroyer une aide financière totale de 5 000 \$ à la MRC d'Antoine-Labelle pour le projet de mise en valeur du patrimoine bâti de Mont-Laurier, soit 2 500 \$ de la Ville et 2 500 \$ provenant de l'entente de développement culturel.

Que la Ville soit en charge du transport de l'œuvre et de son installation.

ADOPTÉE.

20-06-454

**SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
AU PARC DE VAL-LIMOGES**

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser le maire ou la maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec Madame Kathy Traversy pour la location d'une parcelle de terrain situé au parc de Val-Limoges, pour y tenir une cantine mobile.

Ledit bail d'une durée de 3 mois, est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

20-06-455

**SIGNATURE DU BAIL RELATIF AU PRÊT DU CHALET DE LA
PATINOIRE DU SECTEUR SAINT-JEAN-SUR-LE-LAC AVEC MONSIEUR
ADAM CONSTANTINEAU**

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un bail à intervenir avec monsieur Adam Constantineau relatif au prêt du chalet de la patinoire du secteur Saint-Jean-sur-le-Lac situé au 1430, boulevard des Ruisseaux à Mont-Laurier, en vue d'offrir aux citoyens de Mont-Laurier une patinoire pour jouer au dekhockey, lequel est joint à la présente.

ADOPTÉE.

20-06-456

**P.I.I.A. - PROJET DE RÉFECTION D'UN BALCON 456-460, RUE
CHASLES**

CONSIDÉRANT le projet de réfection d'un balcon présenté par monsieur François St-Amour relativement à la propriété située aux 456-460, rue Chasles, sur le lot 3 050 002 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-435;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 3 juin 2020, portant le numéro 20-06-066;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accepter le projet de réfection d'un balcon relativement à la propriété située aux 456-460, rue Chasles, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

20-06-457

P.I.I.A. - PROJET DE RÉNOVATION 504-506, RUE CARILLON

CONSIDÉRANT le projet de rénovation présenté par le Centre cardio-respiratoire Mont-Laurier (madame Suzie Bruneau) relativement à la propriété située aux 504-506, rue Carillon, sur le lot 3 050 046 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-440;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 3 juin 2020, portant le numéro 20-06-065;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accepter le projet de rénovation relativement à la propriété située aux 504-506, rue Carillon, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

20-06-458

P.I.I.A. - PROJET DE REMPLACEMENT D'UNE CLÔTURE AU 420, RUE CARILLON

CONSIDÉRANT le projet de remplacement d'une clôture présenté par La Griffes d'Alpha (madame Marjorie Beaudoin) relativement à la propriété située au 420, rue Carillon, sur le lot 3 050 072 au cadastre officiel du Québec, dans la zone H-430;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 3 juin 2020, portant le numéro 20-06-067;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accepter le projet de remplacement d'une clôture relativement à la propriété située au 420, rue Carillon, avec la condition suivante :

- la clôture devra être de couleur brune ou blanche.

ADOPTÉE.

20-06-459

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-20-11 POUR LE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ DE COUPES PONCTUELLES D'ASPHALTE SUR CERTAINES RUES ET CERTAINS CHEMINS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour le rapiéçage mécanisé de coupes ponctuelles d'asphalte sur certaines rues et certains chemins de la Ville, qu'elles étaient reçues jusqu'au 15 juin 2020 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-20-11;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue, avant taxes, est la suivante :

Pavages Wemindji inc.: 168 450 \$;

CONSIDÉRANT que la soumission a été remise à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adjuger à Pavages Wemindji inc. la soumission VML-G-20-11 pour le rapiéçage mécanisé de coupes ponctuelles d'asphalte sur certaines rues et certains chemins de la Ville, au prix de 168 450 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

ADOPTÉE.

20-06-460

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-20-12 POUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES ET TERRE VÉGÉTALE

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitations ont été demandées pour la fourniture et le transport de matériaux granulaires et de terre végétale, qu'elles étaient reçues jusqu'au 3 juin 2020 et ouvertes le même jour, devis VML-G-20-12;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

	V. Meilleur et Frères inc.	Carrière Falardeau inc.	Pavage Maska
BORDEREAU #1 Réserve du garage municipal - fourniture et transport			
MG-20 : 3 000 tonnes	30 450,00 \$ (10,15 \$/t)	42 000,00 \$ (14,00 \$/t)	48 300,00 \$ (16,10 \$/t)
MG-56 : 1 500 tonnes	15 225,00 \$ (10,15 \$/t)	20 250,00 \$ (13,50 \$/t)	23 250,00 \$ (15,50 \$/t)
Pierre concassée 14-20 : 250 tonnes	3 712,50 \$ (14,85 \$/t)	4 250,00 \$ (17,00 \$/t)	4 275,00 \$ (17,10 \$/t)
CG-14 : 2 000 tonnes	15 300,00 \$ (7,65 \$/t)	20 000,00 \$ (10,00 \$/t)	N/D
BORDEREAU #2 Réserve du garage municipal - fourniture seulement			
MG-20 : 3 000 tonnes	N/D	33 000,00 \$ (11,00 \$/t)	41 550,00 \$ (13,85 \$/t)
MG-56 : 1 500 tonnes	N/D	15 000,00 \$ (10,00 \$/t)	20 025,00 \$ (13,35 \$/t)
Pierre concassée 14-20 : 250 tonnes	N/D	3 500,00 \$ (14,00 \$/t)	3 712,50 \$ (14,85 \$/t)
CG-14 : 2 000 tonnes	N/D	14 000,00 \$ (7,00 \$/t)	N/D

BORDEREAU #3 Matériaux abrasifs			
fourniture et transport			
Abrasif AB-5 : 900 tonnes	18 450,00 \$ (20,50 \$/t)	17 505,00 \$ (19,45 \$/t)	17 640,00 \$ (19,60 \$/t)
Abrasif AB-10 : 800 tonnes	7 608,00 \$ (9,51 \$/t)	12 000,00 \$ (15,00 \$/t)	N/D
BORDEREAU #4 Matériaux abrasifs			
fourniture seulement			
Abrasif AB-5 : 900 tonnes	N/D	16 605,00 \$ (18,45 \$/t)	15 615,00 \$ (17,35 \$/t)
Abrasif AB-10 : 800 tonnes	N/D	11 200,00 \$ (14,00 \$/t)	N/D
BORDEREAU #5 Terre végétale			
type 1 fourniture et transport			
Terre végétale type 1 : 18 tonnes	N/D	N/D	N/D
BORDEREAU #6 Terre végétale			
type 1 fourniture seulement			
Terre végétale type 1 : 18 tonnes	N/D	N/D	N/D
BORDEREAU #7 Matériaux granulaires directement à la carrière			
MG-20	MG-20 - Carrière Meilleur : 8,80 \$/tonne MG-20 B - Carrière Meilleur : 7,05 \$/tonne MG-20 - Banc Molleyres : 8,00 \$/tonne	11,50 \$/tonne	13,85 \$/tonne
MG-112	5,50 \$/tonne	10,00 \$/tonne	13,35 \$/tonne
MG-56	MG-56 - Carrière Meilleur : 7,05 \$/tonne MG-20 - Banc Molleyres: 8,00 \$/tonne	10,00 \$/tonne	13,35 \$/tonne
AB-5	N/D	20,00 \$/tonne	109,60 \$/tonne
AB-10	N/D	15,00 \$/tonne	N/D
Terre végétale type 1	N/D	N/D	N/D

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projet au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adjuger la soumission VML-G-20-12 pour la fourniture et le transport de matériaux granulaires et de terre végétale, aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des items, plus les taxes applicables, comme suit :

Bordereau #1 - Réserve du garage municipal - fourniture et transport :

V. Meilleur et Frères inc., 3 000 tonnes de MG-20	30 450,00 \$;
V. Meilleur et Frères inc., 1 500 tonnes de MG-56	15 225,00 \$;
V. Meilleur et Frères inc., 250 tonnes de pierre 14-20	3 712,50 \$;
V. Meilleur et Frères inc., 2 000 tonnes de CG-14	15 300,00 \$.

Bordereau #2 - Réserve du garage municipal - fourniture seulement :

Aucune adjudication

Bordereau #3 – Matériaux abrasifs - fourniture et transport :

Carrière Falardeau inc., 900 tonnes de AB-5 17 505,00 \$;
V. Meilleur et Frères inc., 800 tonnes de AB-10 7 608,00 \$.

Bordereau #4 – Matériaux abrasifs - fourniture seulement :

Aucune adjudication

Bordereau #5 – Terre végétale type 1 - fourniture et transport :

Aucune adjudication

Bordereau #6 – Terre végétale type 1 - fourniture seulement :

Aucune adjudication

Bordereau #7 - Fourniture de matériaux à la tonne, chargés par le vendeur dans les carrières : (à être sélectionner parmi les soumissionnaires étant le plus avantageux en fonction de la proximité des travaux à effectuer)

V. Meilleur et Frères inc., aux prix suivants à la tonne :

MG-20 - Carrière Meilleur : 8,80 \$;
MG-20 B - Carrière Meilleur : 7,05 \$;
MG-20 - Banc Molleyres : 8,00 \$;
MG-112 : 5,50 \$;
MG-56 Banc Molleyres : 8,00 \$;
MG-56 Carrière Meilleur : 7,05 \$.

Carrière Falardeau inc., aux prix suivants à la tonne :

MG-20 : 11,50 \$;
MG-112 : 10,00 \$;
MG-56 : 10,00 \$;
AB-5 : 20,00 \$;
AB-10 : 15,00 \$.

Pavage Maska, aux prix suivants à la tonne :

MG-20 : 13,85 \$;
MG-112 : 13,35 \$;
MG-56 : 13,35 \$;
AB-5 : 109,60 \$.

Les adjudicataires devront respecter les exigences du devis lequel prendra fin le 30 novembre 2020 pour les bordereaux 1 et 7 et le 31 mars 2021 pour le bordereau 3.

La dépense est applicable aux règlements numéros 345, 353, 354 et 356 ainsi qu'au budget de fonctionnement.

ADOPTÉE.

20-06-461

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-20-13 POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES CVCA DE CERTAINS ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour l'entretien du système de ventilation, de climatisation et de chauffage (CVCA) de certains édifices municipaux, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 4 juin 2020 et ouvertes le même jour, devis VML-G-20-13;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

	Réfrigération Pierre Larente			Espace JLP Bélanger		
	Prix annuel	Taux horaire hors contrat	Taux horaire urgences	Prix annuel	Taux horaire hors contrat	Taux horaire urgences
300, boul Albiny-Paquette						
du 2020-07-01 au 2021-06-30	1 840,00 \$	90,00 \$	90,00 \$	2 717,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
du 2021-07-01 au 2022-06-30	1 840,00 \$	90,00 \$	90,00 \$	2 817,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
du 2022-07-01 au 2023-06-30	1 940,00 \$	95,00 \$	95,00 \$	2 867,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
1269, boul Des Ruisseaux						
du 2020-07-01 au 2021-06-30	1 200,00 \$	90,00 \$	90,00 \$	781,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
du 2021-07-01 au 2022-06-30	1 200,00 \$	90,00 \$	90,00 \$	831,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
du 2022-07-01 au 2023-06-30	1 233,25 \$	95,00 \$	95,00 \$	861,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
385, rue du Pont						
du 2020-07-01 au 2021-06-30	1 500,00 \$	90,00 \$	90,00 \$	1 392,35 \$	90,00 \$	180,00 \$
du 2021-07-01 au 2022-06-30	1 500,00 \$	90,00 \$	90,00 \$	1 242,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
du 2022-07-01 au 2023-06-30	1 565,00 \$	95,00 \$	95,00 \$	1 242,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
131, rue Godard						
du 2020-07-01 au 2021-06-30	1 659,00 \$	90,00 \$	90,00 \$	2 116,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
du 2021-07-01 au 2022-06-30	1 659,00 \$	90,00 \$	90,00 \$	2 187,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
du 2022-07-01 au 2023-06-30	1 719,00 \$	95,00 \$	95,00 \$	2 187,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
801, rue Alix						
du 2020-07-01 au 2021-06-30	1 930,00 \$	90,00 \$	90,00 \$	1 597,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
du 2021-07-01 au 2022-06-30	1 930,00 \$	90,00 \$	90,00 \$	1 612,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
du 2022-07-01 au 2023-06-30	2 005,00 \$	95,00 \$	95,00 \$	1 612,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
795, rue Alix						
du 2020-07-01 au 2021-06-30	1 670,00 \$	90,00 \$	90,00 \$	3 258,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
du 2021-07-01 au 2022-06-30	1 670,00 \$	90,00 \$	90,00 \$	3 275,00 \$	90,00 \$	180,00 \$
du 2022-07-01 au 2023-06-30	1 750,00 \$	95,00 \$	95,00 \$	3 275,00 \$	90,00 \$	180,00 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets, pour étude et que sa recommandation est acceptée.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'adjuger la soumission VML-G-20-13 pour l'entretien du système de ventilation, de climatisation et de chauffage de certains édifices municipaux, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, aux plus bas soumissionnaires conformes pour chaque édifice, plus les taxes applicables, comme suit :

- Réfrigération Pierre Larente inc.: 15 747,00 \$ (300, boulevard Albiny-Paquette, 131, rue Godard et 795, rue Alix);
- Espace JLP Bélanger: 11 170,35 \$ (1269, boulevard Des Ruisseaux, 385, rue du Pont et 801, rue Alix).

Les adjudicataires devront respecter les exigences du devis.

ADOPTÉE.

20-06-462

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-20-19 POUR LA LOCATION D'UN BOUTEUR POUR LES TRAVAUX DE NIVELLEMENT À L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour la location d'un boueur pour les travaux de nivellement à l'aéroport, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 17 juin 2020 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-20-19;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Excavation Lafleur Ltée	154,00 \$/heure
Gaétan Lacelle Excavation inc.	176,82 \$/heure
Excavation Boldex inc.	195,00 \$/heure;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adjuger à Excavation Lafleur Ltée la soumission VML-G-20-19 pour la location d'un boueur pour les travaux de nivellement à l'aéroport, au prix de 154,00 \$/heure plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

ADOPTÉE.

20-06-463

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR LA RÉFECTION DE DIFFÉRENTES ROUTES À L'ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT que monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur municipal au Service des travaux publics et de l'ingénierie, a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports (Ministère) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles et de confirmer l'engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

20-06-464

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES POUR LA RÉFECTION DE DIFFÉRENTES ROUTES À L'ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT que monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur municipal au Service des travaux publics et de l'ingénierie, a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur du plan d'intervention pour lequel la MRC d'Antoine-Labelle a obtenu un avis favorable du ministère des Transports (Ministère);

CONSIDÉRANT que la Ville désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles et de confirmer l'engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

20-06-465

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire